Bessoncourt

« De grâce, donnez une chance à cette communauté de communes ! »

C'est une première. Michel Nardin et Laurent Conrad, respectivement président et vice-président de la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse (CCTB), ont répondu à l'invitation du conseil municipal de Bessoncourt. Et ce afin d'évoquer un certain nombre de sujets, de manière à ce que les treize conseillers présents puissent mieux se positionner en vue d'un éventuel départ pour la Communauté d'agglomération belfortaine (Cab), alors que Bessoncourt représente 70 % du poumon économique de la CCTB.

C'est Emmanuelle Ruyer qui a accueilli les invités et ouvert la séance par une question concernant le projet du gymnase intercommunal et de la salle des fêtes communale. Fort des résultats de l'audit financier commandé par le nouvel exécutif de la CCTB, Michel Nardin a expliqué que la nouvelle entité avait une capacité d'autofinancement de seulement 500.000 € nets alors que le projet évoqué est évalué à 3,5M€ dont 2M€ pour le gymnase intercommunal. Montant qu'il faudrait emprunter. « Aucune décision définitive n'est prise, mais la situation n'est pas favorable », a conclu le président. On devrait en savoir plus à la mi-octobre, a-t-il expliqué.

Pour Michel Nardin, « la situation globale est plus précaire qu'escomptée ». En faisant un peu de prospective, en comptant la diminution annoncée des dotations de l'État, la CCTB serait dans le rouge dès 2015. Le président a notamment évoqué le montant des TAP (activités périscolaires) : 250.000€ par an et des places de crèche 10.000€ par enfant par an.

■ M. Mouilleseaux (à G) et Mme Ruyer ainsi que les autres conseillers ont écouté les représentants de la CCTB durant deux heures

À Phaffans, le projet de microcrèche annulé

Au vu de la situation, les premières décisions sont tombées : le projet de microcrèche de Phaffans est annulé (mais le multi-services est maintenu) et celle de Fontaine est mise en standby. « Les décisions que nous prenons ne sont pas partisanes », a expliqué Laurent Conrad. Le vice-président a annoncé qu'une réunion avec tous les maires devra permettre de figer les compétences, les projets et l'augmentation des impôts de la CCTB, de manière à pouvoir continuer à soutenir les communes « faibles ».

Guy Mouillesseaux, arrivé très peu de temps après le début de la réunion, a regretté que l'on n'ait pas doublé le taux de la taxe foncière, seule année, celle de la fusion, où on peut la désolidariser de la taxe d'habitation.

Il est ensuite revenu sur la question problématique de l'assainissement dont il estime la version collective inadaptée. Michel Nardin en a profité pour rappeler que désormais, la CCTB détient les deux compétences (collective et individuelle). Il a également annoncé que pour la commune de Reppe, qui a tardé à se décider, la facture, estimée à 900.000€ ne pourrait pas être prise en charge à hauteur de 80 % par la CCTB comme cela était le cas du temps de la CCT.

« Sans Bessoncourt, il n'y a pas de CCTB »

A la question d'un conseiller : « Dites-nous pourquoi nous devrions rester à la CCTB » les représentants de la communauté ont répondu que « sans Bessoncourt il n'y avait pas de CCTB » et qu'il valait mieux « être grand chez les petits que petit chez les grands ».

Par ailleurs, la perspective de 2017 avec des EPCI à 20.000 habitants, encourage toutes les supputations. Toujours est-il que Guy Mouilleseaux a demandé une simulation à la Cab avant toute prise de décision.

De leur côté, Michel Nardin et Laurent Conrad ont exprimé leur incompréhension et répété qu'il restait deux postes de vice-présidents disponibles et que Bessoncourt disposait désormais de trois délégués. En acceptant, Guy Mouilleseaux a dit qu'il « aurait l'impression d'être un otage ».

Le scepticisme était palpable au bout de deux heures d'échanges. Laurent Conrad a conclu en s'adressant à tous : « De grâce, donnez une chance à cette Comcom ! ».